

LA TAXATION DES GAINS VARIE SELON L'ANCIENNETÉ DU PEA

→ PEA DE MOINS DE 2 ANS



→ PEA DE MOINS DE 5 ANS



→ PEA DE PLUS DE 5 ANS

Les gains sont exonérés d'impôt et soumis seulement aux prélèvements sociaux

0,5 % pour les gains perçus du 1.2.96 au 31.12.96

3,9 % pour les gains perçus en 1997

10 % pour les gains perçus entre 1998 et le 30.6.04

10,3 % pour les gains perçus entre le 1.7.04 et le 31.12.04

11 % pour les gains perçus entre le 1.1.05 et le 31.12.08

12,1 % pour les gains perçus entre 2009 et 2010

12,3 % pour les gains perçus entre le 1.1.11 et le 30.9.11

13,5 % pour les gains perçus entre le 1.10.11 et le 30.6.12

15,5 % pour les gains perçus depuis le 1.7.12